

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

### ANNEXE DESCRIPTIVE AU DIPLOME

La présente annexe descriptive au diplôme donne une information plus complète sur les enseignements suivis par l'étudiant pour obtenir son grade universitaire. Elle assure une meilleure lisibilité des connaissances acquises pendant sa formation lui facilitant ainsi sa mobilité nationale et internationale. Elle est dépourvue de tout jugement de valeur ou déclaration d'équivalence.

#### 1. LE TITULAIRE DU DIPLOME

Nom:

Prénom :

Date et lieu de naissance:

Numéro d'immatriculation

#### 2. INFORMATIONS SUR LE DIPLOME:

2-1 Intitulé du diplôme: Master

Domaine :

Filière :

Spécialité :

Référence du texte réglementaire (circulaire, arrêté ministériel ou interministériel portant habilitation de la formation): Arrêté

2-2 Etablissement ayant délivré le diplôme:

Dénomination : Université des Sciences et Technologie Houari Boumediene ; Faculté des Sciences de la Terre, de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire ; Département de ..... ???

Statut : .....

Adresse : B.P. 32 El Alia, Bab-Ezzouar, Alger 16111

Tel : +213 21 24 79 55

Fax : +213 21 24 79 92

Site web : www.usthb.dz

2-3 Langue(s) utilisée(s) pour la formation : Français.+ Ang.

#### 3. INFORMATIONS CONCERNANT LE NIVEAU DU DIPLOME :

3-1 Conditions d'accès:

- Avoir une licence en ;
- Ne pas être redoublant ;

**3-2 Niveau du diplôme:** bac + 05 années.

**3-3 Durée officielle du programme d'étude :** La formation se déroule sur 04 semestres de 30 crédits chacun. Chaque semestre correspond à une durée de formation de 14 à 16 semaines. Chaque semaine correspond à un volume horaire compris entre vingt (20) et vingt cinq (25) heures.

**4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CONTENU DU DIPLOME ET LES RESULTATS OBTENUS :**

**4-1 Organisation des études:**

L'enseignement du master est réparti en 04 semestres totalisant chacun 30 crédits (par capitalisation ou par compensation). Ces enseignements sont organisés en Unités d'Enseignement (UE). Chaque UE est affectée d'un coefficient et dotée de crédits. Lorsque l'UE est acquise, les crédits qui lui sont alloués sont capitalisables et transférables. Une UE est constituée d'une ou de plusieurs matières ; chaque matière est affectée d'un coefficient et dotée de crédits. L'enseignement de la matière est dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travail personnel, stages et projets d'études.

**4-2 Programme pédagogique:** Renseigner le tableau ci- dessous.

**N.B :** Les informations suivantes figurent dans le relevé des notes obtenues par l'étudiant.

Code	Intitulé de l'UE	Crédits	Grade (*)	Date (1) obtention	Code	Intitulé de l'UE	Crédits	Grade(*)	Date (1) obtention
<b>Premier semestre</b>					<b>Deuxième semestre</b>				
<b>Troisième semestre</b>					<b>Quatrième semestre</b>				
						Projet de fin d'études		30	

**Date(1):** n° mois/ millésime de l'année (ex :2/10)- **Grade(\*) :** 18≤a≤20. 16≤b<18. 14≤c<16. 12≤d<14. 10≤e<12. f<10


**4-3 Classification de la notation par grade :**

Chaque matière est appréciée semestriellement soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen final, soit par les deux modes de contrôle combinés. Chaque matière a une moyenne comprise entre 0 à 20. La note 0 est la note la plus basse, et la note 20 est la plus haute. La note 10 est la note suffisante pour la validation d'une matière ou d'une UE.

Evaluation interne <sup>1</sup>	Evaluation internationale correspondante	Effectif absolu	Effectif en pourcentage
	<b>A</b>		<b>10% premiers</b>
	<b>B</b>		<b>25% suivants</b>
	<b>C</b>		<b>30% suivants</b>
	<b>D</b>		<b>25% suivants</b>
	<b>E</b>		<b>10% suivants</b>

(1) Cette colonne est calculée à partir de l'ensemble des notes des étudiants qui ont obtenu le diplôme au cours d'une même année universitaire. Après avoir classé les notes, la tranche de notes des 10% premiers de l'effectif constitue la 1<sup>ère</sup> classe à placer dans la 1<sup>ère</sup> ligne de la 1<sup>ère</sup> colonne (grade A). La tranche des 20% suivants constitue la 2<sup>ème</sup> classe qu'il faut placer en 2<sup>ème</sup> ligne de la même colonne (grade B) et ainsi de suite. A chaque fois, on déterminera l'effectif absolu correspondant à la classe calculée.

#### 4-4 Principaux domaines de compétences couverts par le diplôme :

- 
-  • 
-  • 

#### 5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLOME :

5-1 Accès à un niveau supérieur : Master.

5-2 Statut professionnel conféré :

#### 6. CERTIFICATION DE L'ANNEXE DESCRIPTIVE :

Nom et prénom(s) du signataire :

Qualité du signataire :

Date :

Signature

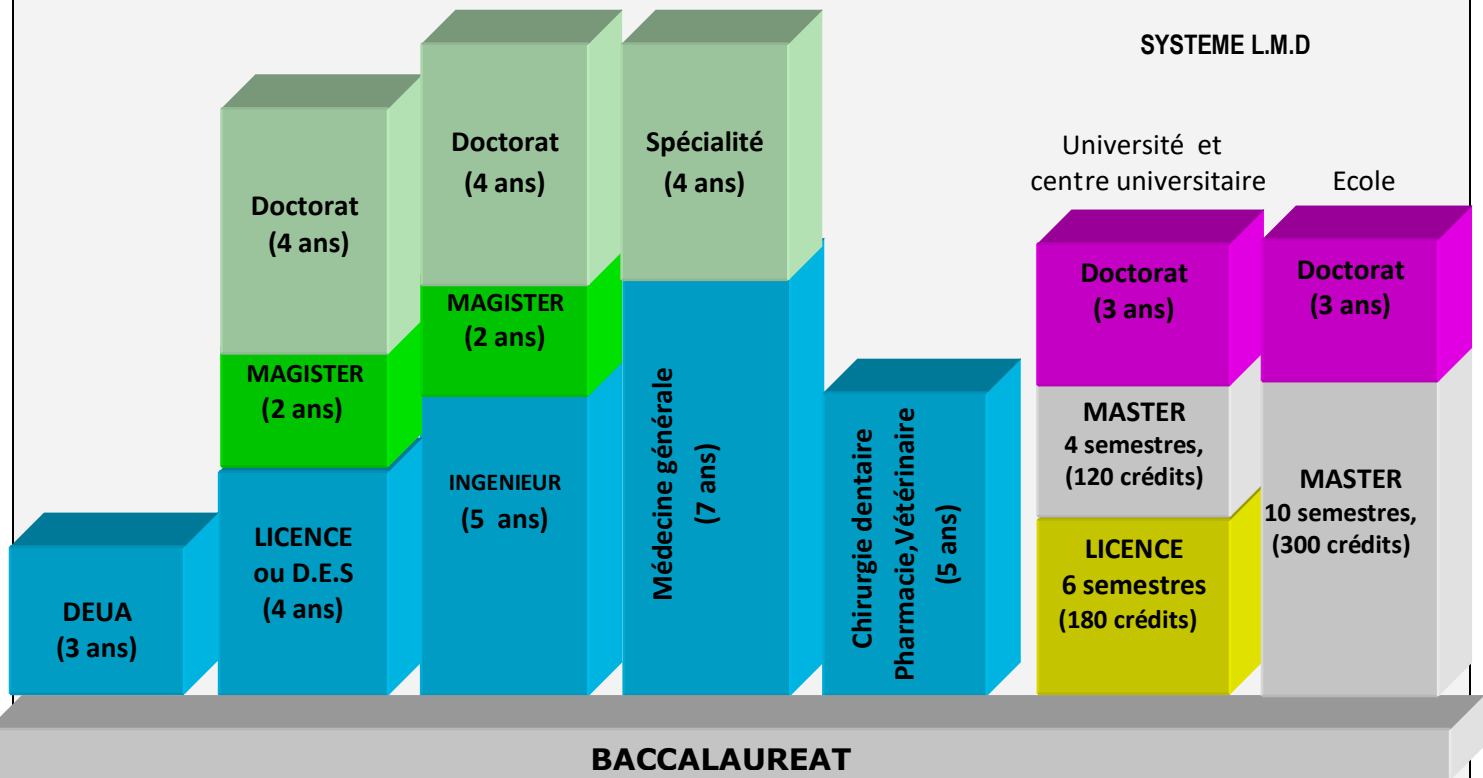
Tampon ou cachet officiel :

#### 7. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SYSTÈME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

En Algérie, au côté du système classique, est appliquée depuis septembre 2004 l'architecture LMD préparant à 3 diplômes : Licence (180 crédits), Master (120 crédits supplémentaires à ceux de la licence si le master est obtenu dans un centre universitaire ou dans une université et 300 crédits si le master est obtenu dans une école), Doctorat (3 années de recherche). Les diplômes du système classique continuent de cohabiter avec ceux du système LMD. Les types d'établissements sont: l'Université, le Centre Universitaire, l'Ecole et les classes préparatoires.

**SYSTEME CLASSIQUE**

**SYSTEME L.M.D**



**SCHEMA DU SYSTEME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**